

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 12
Présents : 12
Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 15 SEPTEMBRE 2025

N° D2025_034

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze septembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAMBERT

Date de la convocation : 08 septembre 2025

Date de l'affichage : 08 septembre 2025

OBJET : SUBVENTION ATTRIBUEE AU RASED

M. le Maire explique que le RASED du secteur de Trévoux, Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté, intervient sur 8 communes. Il est composé d'une équipe de deux personnels de l'éducation nationale : une enseignante spécialisée et une psychologue de l'éducation nationale.

La mission de ces personnels est de venir en aide, sur sollicitation des écoles et avec l'accord des familles, aux élèves en difficulté. Pour la prise en charge des enfants, l'éducation nationale met à disposition les compétences et le personnel et les collectivités territoriales prennent en charge le matériel.

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 € par enfant scolarisé au RASED, pour l'année scolaire 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 € par enfant scolarisé au RASED pour l'année scolaire 2025 ;
- **INSCRIT** cette dépense au compte 6281 du budget primitif pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LAMBERT

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 22/09/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20250915-D2025_034-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025